
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 septembre 2023 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Yacouba Tapsouke, directeur – Services administratifs (par délégation)
M. Sylvain Dubois, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 06.

10.01

CA23 22 0258

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 40.17 : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 075, 1 381 076 et 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social - 2512, rue Saint-Patrick dossier 1238678009);

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA23 22 0259

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 10 juillet 2023, à 19 h et le 23 août 2023, à 14 h 30

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 10 juillet 2023, à 19 h et le 23 août 2023, à 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Plan de développement d'une communauté nourricière
Projets du budget participatif de la Ville de Montréal
Inauguration du Corridor écologique du grand Sud-Ouest
Achat de la septième maison de chambres

La conseillère Li aborde le point suivant :

Adoption d'un nouveau règlement de camionnage

Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :

Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial
Soirée d'information à venir en lien avec le bruit du REM et les moyens de mitigation

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Programme de sécurité aux abords des écoles
Projet de rue-école sur la rue Dumas

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Piste cyclable sur la rue Hadley
Annonces

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 6057, rue Mazarin (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.05

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.06

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 40, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Petra Koçur

Parcomètres

Mathieu Prévost

École primaire à Griffintown

Sara Lechheb	Projet au 2166, rue Saint-Patrick
Janick Boudreau	Norme de construction – projet au 2166, rue Saint-Patrick
Nicholas Andrei	Reconstruction de la rue Saint-Antoine Ouest / Maison Principale
Jean-François Gauvin	Maison Benoit Labre
Fay O'Harris	Maison Benoit Labre
Julie Demers	Ruelle Jolibois
Claude Massé	École primaire à Griffintown
Moussa Horanieh	École primaire à Griffintown
Francis Darby	École primaire à Griffintown
Driss Bendaoud	Maison Benoit Labre
François Arteau Les Amis du parc Angrignon	Événements au parc Angrignon

La période de questions prend fin à 20 h 46.

10.07

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois d'août.

10.08

CA23 22 0260

Proclamation de la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire du 18 au 24 septembre 2023

Attendu que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire se tiendra du 18 au 24 septembre 2023;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser la population aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyen(ne)s;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que la sécurité ferroviaire est un enjeu important dans le Sud-Ouest et que l'Arrondissement fait les représentations nécessaires auprès de l'industrie ferroviaire et des gouvernements pour rendre encore plus sécuritaire le réseau, tout particulièrement en zone urbaine;

Attendu que l'Arrondissement fera la promotion sur les réseaux sociaux et sur son site Internet de la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire du 18 au 24 septembre 2023;

En conséquence, le maire de l'arrondissement proclame :

Que du 18 au 24 septembre 2023 soit la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire et invite la communauté du Sud-Ouest à la prudence aux abords du réseau ferroviaire.

10.09

CA23 22 0261

Adopter le Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest 2023-2028 (dossier 1238532004)

Attendu que l'Arrondissement s'est engagé dans la transition écologique et inclusive avec l'ambition de développer, d'ici 2025, un milieu de vie sain, vert, sécuritaire, résilient et harmonieux pour la population dans toute sa diversité;

Attendu que le Plan de développement d'une communauté nourricière est une composante importante dans son engagement dans la transition écologique;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest 2023-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1238532004

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

CA23 22 0262

Accorder un contrat à 9176-7277 Québec inc., pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique, au montant de 149 007,60 \$, pour une durée de 24 mois / Autoriser une dépense totale de 149 007,60 \$, comprenant les taxes - Appel d'offres public 23-20006 - 2 soumissionnaires (dossier 1230663002)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder à 9176-7277 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique, pour une durée de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 007,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20006;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1230663002

CA23 22 0263

Octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour une durée de trois ans / Approuver le projet de convention visant notamment l'obtention du statut « Partenaire Ambassadeur », l'adhésion de six membres et la tenue d'un événement annuel (dossier 1238062007)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour une période de trois ans;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme visant notamment l'obtention du statut « Partenaire Ambassadeur », l'adhésion de six membres et la tenue d'un événement annuel et établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1238062007

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

CA23 22 0264

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois de juin et juillet 2023 (dossier 1230219007)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour les mois de juin et juillet 2023, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour les périodes comptables de juin et juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1230219007

CA23 22 0265

Prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 pour l'arrondissement du Sud-Ouest en date du 30 juin 2023 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023 comparé avec celui du 30 juin 2022 (dossier 1233547002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 en date du 30 juin 2023 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023 comparé avec celui du 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1233547002

CA23 22 0266

Approuver la liste des projets retenus par l'arrondissement en vue de les soumettre au vote du public dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de la Ville de Montréal / Confirmer l'engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits (dossier 1237972008)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de la Ville Montréal :

- Projet 1 : Modules de jeux universellement accessibles;
- Projet 2 : Plus de terrains de soccer;
- Projet 3 : Dribbler dans ton quartier;
- Projet 4 : Les mini-forêts Miyawaki;
- Projet 5 : D'une ruelle à l'autre dans le grand Sud-Ouest;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de la Ville de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1237972008

CA23 22 0267

Approuver la reconnaissance de urbaNature Éducation dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1236748008)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconnaissance de urbaNature Éducation, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1236748008

CA23 22 0268

Autoriser la radiation de chèques périmés et l'annulation des contributions associées (dossier 1237113001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation de chèques périmés et l'annulation des contributions indiquées à l'annexe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1237113001

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

CA23 22 0269

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 50 000 \$ pour 2 ans (2023 et 2024), dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé / Accepter la subvention par le conseil d'arrondissement (dossier 1238532002)

Vu l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 50 000 \$, provenant de Fondations communautaires du Canada, dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

D'accepter la subvention;

De désigner la cheffe du bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1238532002

CA23 22 0270

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction du trottoir sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi (SUM_LSO24-0302) et l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Hadley sur le réseau artériel de l'arrondissement (SUM_LSO24-0402), dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle et d'aménagement cyclables | A85 (dossier 1235973005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction du trottoir sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi (SUM_LSO24-0302) et l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Hadley sur le réseau artériel de l'arrondissement (SUM_LSO24-0402), dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle et d'aménagement cyclables | A85.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1235973005

CA23 22 0271

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 423,23 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1239386007)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 423,23 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Résidence Côte St-Paul	Pour le financement du photographe et de la nouvelle mosaïque qui sera composée des résidents actuels	250 \$
Cité des bâtisseurs de Pointe-Saint-Charles	Pour le financement de l'achat d'une balançoire pour les résidents	500 \$
Musée des Ondes Émile Berliner	Pour l'achat de trois billets pour la Soirée-Bénéfice du Musée des Ondes Émile Berliner du 14 septembre 2023	375 \$
Logifem inc.	Pour le remboursement de la facture pour le permis de rénovation	1 798,23 \$
Fondation du Collège Dawson	Pour le financement de l'organisation du tournoi de golf annuel au profit du fonds Oliver Jones Music and Community Outreach (MCO)	500 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 3 423,23 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1239386007

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA23 22 0272

Accorder, avec condition, une dérogation mineure afin de permettre d'ajouter un logement supplémentaire au niveau du sous-sol pour l'immeuble situé au 6057, rue Mazarin (lot 2 536 561 du cadastre du Québec) (dossier 1238208003)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin de permettre d'ajouter un logement supplémentaire au niveau du sous-sol pour l'immeuble situé au 6057, rue Mazarin (lot 2 536 561 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 151.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), à la condition suivante:

- En façade, remplacer la fenêtre droite du rez-de-chaussée par une fenêtre similaire à celle présente au 2^e étage, soit une fenêtre du type double guillotine. La nouvelle fenêtre ne doit pas avoir de carreaux et les carreaux de la fenêtre existante du 2^e étage doivent être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1238208003

CA23 22 0273

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2023 et 2024 (dossier 1238062008)

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2023 et 2024;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation pour la période 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1238062008

CA23 22 0274

Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et autres rues de l'arrondissement (dossier 1239243001)

Vu les articles 291, 291.1 et le paragraphe 5^o de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

Vu les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Considérant que l'arrondissement souhaite limiter les nuisances pour la qualité de vie de ses résidents;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 août 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 août 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et autres rues de l'arrondissement, qu'il soit numéroté RCA23 22007 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1239243001

CA23 22 0275

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant l'usage « massage » pour le local 203 du bâtiment situé au 1195, rue Wellington (lot 5 832 678 du cadastre du Québec) (dossier 1238208002)

Considérant la compatibilité avec le milieu environnant;

Considérant qu'il s'agit d'un centre professionnel de massothérapie;

Considérant la densité élevée du secteur;

Considérant le respect du Plan d'urbanisme;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant l'usage « massage » pour le local 203 du bâtiment situé au 1195, rue Wellington (lot 5 832 678 du cadastre du Québec), tel qu'illustré en annexe A;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1238208002

CA23 22 0276

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant le retrait d'un logement situé au 4811, rue Saint-Ambroise (lot 5 742 999 du cadastre du Québec) (dossier 1238678008)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant le retrait d'un logement pour le bâtiment situé au 4811, rue Saint-Ambroise (lot 5 742 999 du cadastre du Québec);

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1238678008

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

CA23 22 0277

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant le retrait d'un logement pour le bâtiment situé au 3925-3929, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 796 du cadastre du Québec) (dossier 1238678006)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant le retrait d'un logement pour le bâtiment situé au 3925-3929, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 796 du cadastre du Québec);

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1238678006

CA23 22 0278

Ajouter 15 espaces de stationnement tarifés sur la rue Bel-Air (dossier 1237365003)

Considérant le paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'ajouter les espaces de stationnement tarifés SN102, SN103, SN104, SN297, SN298, SN299, SN300, SN301, SN302, SN303, SN304, SN305, SN306, SN307 et SN308 sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1237365003

CA23 22 0279

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre-B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution de travaux de remplacement du système de ventilation et au changement de l'unité de chauffage à l'école Saint-Zotique sise au 4805 à 4841, avenue Palm (dossier 1231228004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant l'exécution de travaux de remplacement du système de ventilation et au changement de l'unité de chauffage à l'école Saint-Zotique, sise au 4805 à 4841, avenue Palm, à l'extérieur des plages autorisées pour la période du 12 septembre au 3 novembre 2023 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1231228004

CA23 22 0280

Édicter une ordonnance, en vertu des paragraphes 1°, 3° et 8° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant la fermeture temporaire de la rue Dumas, entre les rues Springland et Allard, en face de l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre d'un projet pilote de rue-école prévu les mercredis, pour quatre à six éditions, entre le 13 septembre et le 20 décembre 2023 (dossier 1238505004)

Attendu qu'en vertu des paragraphes 1°, 3° et 8° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'établir des voies piétonnières, de déterminer les manœuvres obligatoires, ainsi que de prohiber, avec ou sans exception, la circulation de tout véhicule routier dans les chemins désignés, à condition que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée ou par des agents de circulation;

Considérant l'absence d'enjeux liés à la sécurité et à l'accessibilité du secteur;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu des paragraphes 1, 3 et 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de la rue Dumas, entre les rues Springland et Allard, en face de l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre d'un projet pilote de rue-école prévu les mercredis, entre le 13 septembre et le 20 décembre 2023, pour quatre à six éditions maximum;

D'autoriser l'installation du matériel requis par les parents bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1238505004

CA23 22 0281

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - septembre 2023 (dossier 1239838004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – septembre 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1°), (3°)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – septembre 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – septembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1239838004

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA23 22 0282

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour les immeubles portant les numéros 1163-1169 et 1171-1177, rue de Laprairie (dossier 1238504012)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22014), les plans d'architecture préparés par Maurice Martel Architecte, déposés et estampillés en date du 22 juin 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour les bâtiments situés au 1163-1169 et 1171-1177, rue de Laprairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1238504012

CA23 22 0283

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 5184, rue Sainte-Marie (dossier 1238504013)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22014), les plans d'architecture préparés par Maurice Martel Architecte, déposés et estampillés en date du 26 mai 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 5184, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1238504013

CA23 22 0284

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 3844, rue Saint-Jacques (dossier 1238504014)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22014), les plans d'architecture préparés par Forme Studio architecture, déposés et estampillés en date du 11 juillet 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 3844, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1238504014

CA23 22 0285

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1688, rue Galt (dossier 1238504015)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par CCJOD inc., déposés et estampillés en date du 25 août 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 1688, rue Galt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1238504015

CA23 22 0286

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 780-790, rue Sainte-Marguerite (dossier 1238504016)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par A2 Architectures, déposés et estampillés en date du 24 août 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 780-790, rue Sainte-Marguerite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1238504016

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.16 et 40.17 de l'ordre du jour.

CA23 22 0287

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2452, rue de Rozel (dossier 1234824017)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Iris Iodio Cabrera, technologue, déposés et estampillés en date du 18 août 2023, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 2452, rue de Rozel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.16 1234824017

CA23 22 0288

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 075, 1 381 076 et 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social - 2512, rue Saint-Patrick (dossier 1238678009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 075, 1 381 076 et 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social - 2512, rue Saint-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.17 1238678009

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 21 h 01, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 octobre 2023.

Initiales Sylvie Parent